



Surplus dans ma caisse de 281 euros

Par **LEGENDREBB**, le **28/04/2012** à **19:09**

Bonjour,

Aujourd'hui, je travaillais comme d'habitude : je suis hôtesse de caisse dans un centre nautique. L'équipe comptable est arrivée et a dit qu'ils venaient pour faire le contrôle des caisses. Je suis donc allée dans le bureau pour finalement constater que j'avais 281 euros de trop dans ma caisse. Hallucinant !

Aussi, mon directeur régional a-t-il de suite appelé le directeur national et j'ai été avisée que j'allais recevoir une lettre pour m'expliquer. Le souci, c'est que je n'ai aucune explication : j'en suis la première abasourdie.

Peuvent-ils me licencier ?

Par **pat76**, le **29/04/2012** à **17:40**

Bonjour

Il vaut mieux avoir plus que moins.

Aucun client n'est venu se plaindre que l'on avait oublié de lui rendre la monnaie?

Les 281 euros sont à vous (pourboire)... LOL

Par **Visiteur**, le **01/05/2012** à **15:06**

Bonjour,
des l'instant qu'il y a surplus et que vous n'avez pas tenté de dissimuler ce surplus ,il n'y a aucune raison que l'on vous embête;le contraire eu été plus délicat.Le patron a intérêt à garder ce surplus,pour le cas où un ou plusieurs clients viendraient à réclamer dans un délais raisonnable(quelques jours)
amicalement vôtre
suji Kenzo